



En collaboration avec :



**ANNEXES INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2021-2024
Mise à jour juin 2022**

**Championnat de Ligue Pays Des Pays de Loire Dériveurs J2
420, ILCA, 29er**

**Dimanche 31 mars 2024 – Pointe Saint-Gildas, Préailles
Sport Nautique de l'Ouest [SNO Nantes - [5A]**

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- *Les règlements fédéraux*
- *Le règlement du Championnat de Ligue des Pays de la Loire 2023/2024*
- *Les règles de classes*

1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau **par action verbale**.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information sur les **vitrages de la salle du Centre Nautique visible depuis l'extérieur**; ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://www.snonantes.fr/event-details/championnat-de-ligue-des-pays-de-la-loire-deriveurs-sl-4-j2>

3.2 Le PC course est situé dans la **salle du Centre Nautique**, téléphone **06 35 97 68 50**, email nicole.pincemy@snonantes.fr.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **au pignon Nord du Centre Nautique**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter **le port**. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de **30 minutes** après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES



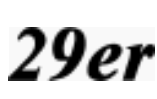

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe
31/03/2024	ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7, 420, 29er, IND (Intersérie Dériveur Temps Compensé)

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **10h30**.

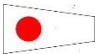

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Classe	ILCA 4	ILCA 6	ILCA 7	420	29Er	IND
Pavillon						

9. LES PARCOURS

- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

Signal	Parcours
	Parcours trapèze extérieur
	Parcours trapèze intérieur

10. MARQUES

- 10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée cylindrique blanche	Bouée Cylindrique Jaune	Bouée crayon (Frite) de couleur rouge

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu** et **le côté parcours de la marque d'arrivée**.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour **toutes les classes**, la RCV 44.1 n'est pas modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est maintenue.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 Pour **toutes les classes**, la RCV P2.1 n'est pas modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est maintenue.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er} (intéressé ou groupes temps compensé)
Toutes	30 minutes	45 minutes	45 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas **15 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **45 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé **au même endroit que le PC course dans la salle du Centre Nautique**.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé **dans le bureau de l'Ecole de Voile**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **1 course** doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
(b) Quand **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information à **9h30**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place (**tables d'élargement à l'entrée de la salle du Centre Nautique**).
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible **en personne ou par l'intermédiaire de son entraîneur / accompagnateur**.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs **par un pavillon jaune « régaté » en lettres noires**.
- 23.2 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FF Voile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à leur bord : des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord, une VHF, un couteau, une ancre et une ligne de mouillage adaptée, un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre

et de 15m de long, un **dispositif de coupe-circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.**

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels *ou accompagnateurs et à terre dans les containers d'ordures ménagères et de recyclage dédiés.*

26. PRIX

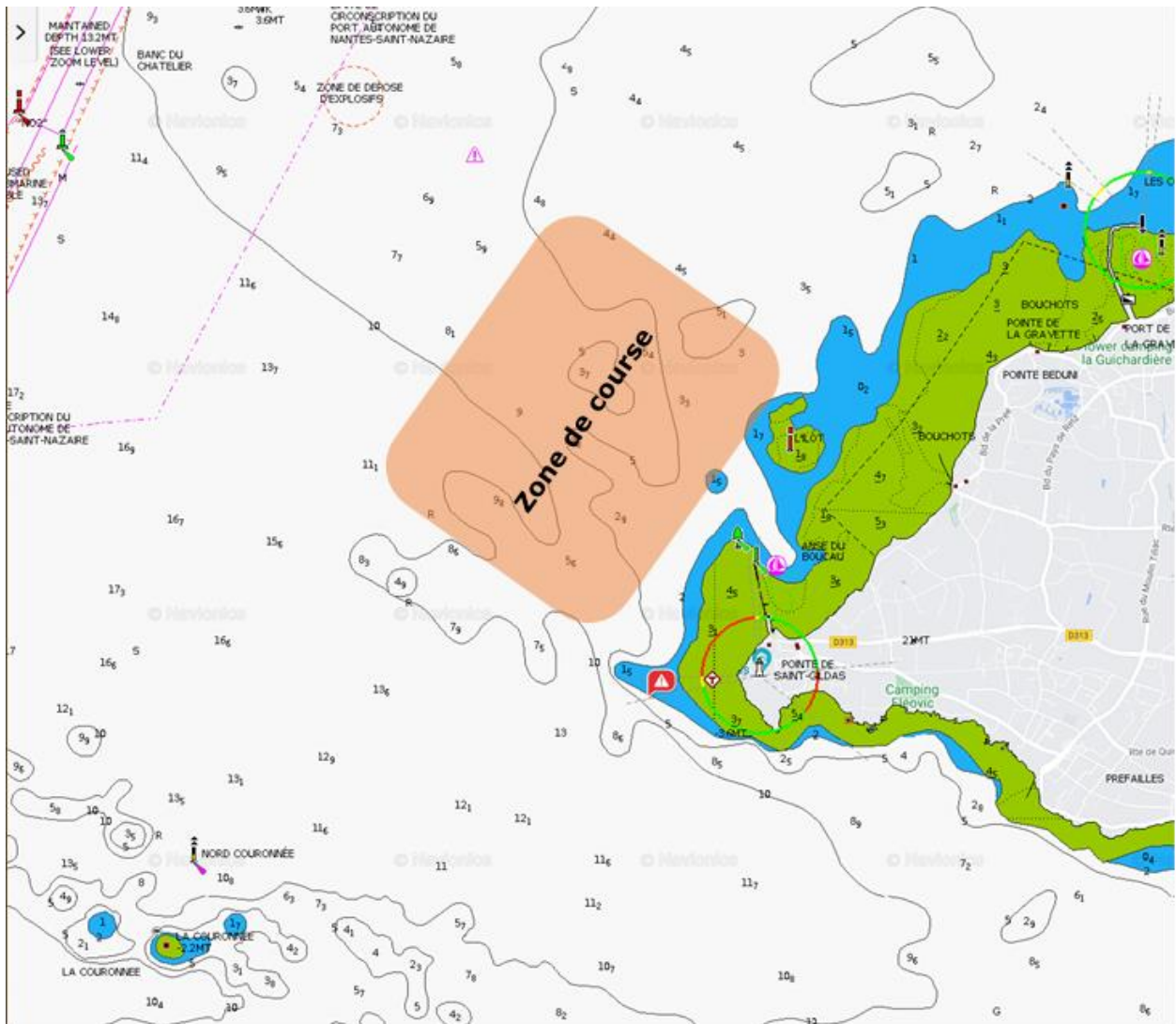
Des prix seront distribués *à discrétion du club organisateur.*

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : *Frédéric WILLIAMS*

Président-e du jury : *Pascal LAINE*

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS

